



Contribution externe : Esperanto, un centre spécialisé pour mineurs étrangers non accompagnés victimes de traite ou de trafic d'êtres humains

L'équipe de l'association Esperanto

1) Esperanto : un centre unique en son genre

Au début des années 2000, les autorités constatent que de plus en plus de MENA disparaissent des centres d'accueil après leur première audition à l'Office des Etrangers. L'hypothèse émise mettait en évidence une récupération de ces jeunes par des réseaux de traite des êtres humains voulant en tirer profit. Afin de pallier cette réalité, un centre caché a été créé fin 2002 sous l'impulsion de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse de l'époque.

Esperanto a donc vu le jour avec la vocation première de protéger et de sécuriser des mineurs ainsi que de leur apporter la garantie qu'ils ne seraient plus en danger vis-à-vis du réseau exploitant. En juillet 2006, Esperanto a été agréé en tant que Projet Pédagogique Particulier. En tant que service reconnu et agréé par la DGAJ, nous sommes soumis aux obligations relatives au Décret de l'Aide à la Jeunesse de 1991.

Nous accueillons et protégeons dans un **cadre sécurisé, 24h/24 et 365 j/an, 15 personnes mineures présumées victimes de la traite des êtres humains**. Une place libre reste toujours à disposition pour faire face à un éventuel accueil d'urgence. Le directeur est en effet accessible en permanence via un téléphone de garde.

Les mineurs que nous accueillons, bien qu'ayant chacun une histoire singulière, ont pour la plupart un profil commun. Ils sont insécurisés et en perte de repères. À cela s'ajoutent, la plupart du temps, des difficultés communicationnelles liées à un manque de connaissance de la langue française. Les jeunes sont bien souvent carencés dans la construction de leur enveloppe identitaire. Dans la relation à l'adulte, ils se positionnent généralement comme objet, mettant à distance leur vécu émotionnel. Ils présentent des symptômes physiques liés à leur état traumatique (douleurs corporelles, agitation motrice, troubles du sommeil ...).

La mission du centre consiste à accueillir, sécuriser et stabiliser les mineurs présumés victimes de traite des êtres humains et assurer le suivi des démarches relatives au statut juridique et judiciaire. Les aider à s'intégrer socialement, les accompagner dans leur projet de vie et ce, dans le respect du jeune et de sa culture.

Les jeunes nous sont orientés par divers partenaires (liste non exhaustive) : service des tutelles, services d'aide à la jeunesse ; juges de la jeunesse ; centres spécialisés pour victimes de la traite des êtres humains ; services de police ; centres d'Observation et d'Orientation de Fedasil (COO) ; tuteurs. Après une analyse rapide de la situation et si le jeune correspond à notre public cible, l'accueil peut être décidé immédiatement et le jeune est conduit au sein de l'association. Par ailleurs, si le jeune est déjà placé dans un COO ou tout autre service, nous pouvons nous rendre sur place pour analyser la situation.

Généralement, nous travaillons plus ou moins une année avec le jeune. Cela nous permet de le stabiliser et de lui faire prendre conscience qu'il a été victime de personnes mal intentionnées. Lorsque le jeune est sécurisé et en bonne voie pour obtenir un séjour en Belgique, nous interpellons le mandant, qui est soit le Service de l'Aide à la Jeunesse soit le Tribunal de la Jeunesse, afin d'envisager une orientation vers une structure de l'aide à la jeunesse.

2) Profil des jeunes accueillis

Depuis notre création en novembre 2002, nous avons accueilli 291 mineurs avec une certaine constance dans le nombre de prises en charge. En 2017, nous avons pris en charge 25 nouvelles situations.

Au fil des années, nous observons une moyenne d'âge de nos prises en charge en baisse. En 2016, elle s'élevait à 16 ans. En 2017, elle atteint à peine le seuil de 14 ans. Malgré cela, ces dernières années, la moyenne d'âge reste donc relativement constante. Notre population, comme les années antérieures, reste majoritairement féminine et hétéroclite. Sur dix-sept jeunes filles accueillies, douze sont issues du continent européen (dont dix appartiennent à la communauté « Rom »), deux du continent africain et trois du continent asiatique. Les garçons sont toujours minoritaires et représentent un quart de nos prises en charge. Leurs pays d'origine sont variés. Toutefois, ceux issus du continent européen appartiennent tous à la communauté « Rom ».

Tout comme les autres années, la majorité de nos dossiers proviennent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Les secteurs d'exploitation les plus communément rencontrés sont : l'exploitation sexuelle, l'exploitation

économique, la participation à des activités criminelles, la mendicité ou encore le trafic d'êtres humains.

Toutefois, une grande partie de notre public féminin concerne les mariages forcés. Il s'agit principalement de jeunes filles issues de la communauté tzigane. Elles sont pour la plupart du temps vendues en mariage par leurs parents et arrivent en Belgique dans leur « belle-famille ». Là, elles sont régulièrement maltraitées et séquestrées. La situation de ces mineures est très précaire. Elles ne peuvent ni rentrer au pays, ni bénéficier d'un titre de séjour sur base de la traite des êtres humains. Elles ne rentrent pas non plus dans les conditions pour demander l'asile et n'ont aucun document d'identité.

La prostitution est la forme **d'exploitation sexuelle** liée à la traite des personnes la plus connue. Les jeunes filles prostituées doivent travailler à un rythme très important et remettre une grande partie voire la totalité de leurs revenus à leur souteneur. Qui plus est, il arrive que ce dernier les drogue afin qu'elles tiennent le coup, ce qui permet aussi à l'exploitant d'imposer à sa victime une plus grande dépendance à son égard. Nous accueillons ainsi tant des jeunes filles de l'Est que des victimes de filières africaines (Nigeria).

En ce qui concerne **l'exploitation économique**, nous avons hébergé plusieurs mineures (en majorité des jeunes filles marocaines) qui avaient été victimes d'esclavage domestique. Ces dernières travaillaient sept jours sur sept, sans jour de repos, en tant qu'employées de maison, femmes de ménage ou gardiennes d'enfants. En plus de leur rythme de travail très lourd, elles étaient séquestrées et victimes de maltraitements physiques et/ou psychologiques. Dès lors que cette forme d'exploitation se déroule dans un cadre familial et privé, les abus sont généralement invisibles ou à tout le moins souvent difficiles à détecter. Des jeunes filles de la communauté Rom sont également victimes de cette exploitation après avoir subi un mariage coutumier.

Il y a quelques années, nous avons accueilli plusieurs mineures d'origine équatorienne qui étaient exploitées sur des marchés et provenaient toutes de la même région. Le recrutement se déroulait au pays, souvent par des amis de la famille. Afin de rembourser le voyage, elles devaient travailler plusieurs années. Elles dormaient sur des paillasses, travaillaient jour et nuit.

Ce sont souvent des enfants Roms qui sont dans **l'obligation de commettre des vols** (pickpockets, vols dans les habitations, dans les magasins, vols de métaux...). Les exploitants étant en général de leur propre famille ou « belle-famille » dans le cas d'un mariage coutumier. Dans

ce dernier exemple, il peut s'agir également d'exploitation domestique. Plus rarement certains de ces enfants sont « enlevés » ou « vendus » à un réseau. Souvent, ces mineurs bien qu'étant victimes sont avant tout perçus comme des délinquants aux yeux de la justice mais de notre point de vue ce sont bel et bien des victimes.

Nous avons également accueilli des victimes **d'exploitation de la mendicité**. Ces jeunes filles sont généralement issues de la communauté Rom.

Quant au **trafic d'êtres humains**, les nationalités concernées sont essentiellement des jeunes filles originaires d'Asie (Vietnam, Chine). Dans la plupart des cas, elles payent des sommes colossales avant d'atteindre l'Europe. La destination finale est presque toujours l'Angleterre. Très peu d'entre elles disposent d'informations concrètes sur les réseaux.

3) Modalités d'intervention

L'objectif principal de notre intervention est de renforcer l'image de soi et de consolider la sécurité affective du bénéficiaire afin de favoriser sa capacité à reconstruire du lien. La prise en charge du jeune dans sa globalité s'inscrit au sein d'une équipe pluridisciplinaire (psychologue, assistante sociale, criminologue, psychomotricienne, éducateurs, infirmière).

Le jeune bénéficie notamment d'un accompagnement psychologique : La psychologue réalise des entretiens individuels. Ces entretiens se basent, dans un premier temps, sur la construction d'un lien de confiance et l'établissement d'une anamnèse. Ensuite, la psychologue aborde les questions identitaires ainsi que les difficultés culturelles et travaille enfin les traumatismes éventuels.

Le travail d'Esperanto s'articule en 5 axes d'intervention interdépendants :

→ Le primo accueil

Il s'agit d'accueillir le jeune dans l'espace de vie, lui expliquer le fonctionnement de la maison et le présenter au reste du groupe. Un premier entretien est réalisé avec le jeune et nous permet de rassembler les informations au sujet de sa situation.

→ La sécurité

Il s'agit d'assurer l'intégrité physique et matérielle du mineur, de lui fournir un cadre de vie structuré et de ritualiser le temps de manière à se repérer. Le jeune ne peut reprendre contact avec le réseau exploitant et dans un

premier temps, il doit être accompagné par un éducateur lors des sorties extérieures. Des cours d'alphabétisation se donnent d'ailleurs dans l'institution avant d'envisager une scolarité à l'extérieur. La sécurité est un axe essentiel de notre travail et à cette fin, nous bénéficions du statut particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles de centre « secret », afin que les jeunes ne puissent être retrouvés par les réseaux exploitants.

Les contacts téléphoniques sont encadrés par les membres du personnel et au besoin, la présence d'un interprète. Les jeunes ne peuvent d'ailleurs pas être en possession d'un GSM lorsqu'ils sont hébergés en intra muros.

De même, la constitution de notre équipe est pensée afin de garantir la notion de sécurité (équipe multiculturelle et pluridisciplinaire). Au fil du temps, nous constatons que le jeune acquiert un sentiment de sécurité. Il va faire part de son vécu traumatisant lors des entretiens individuels et au travers des relations établies avec les adultes. Peu à peu, il va prendre conscience de ce qu'il a subi ; le sentiment de culpabilité qu'il ressent va progressivement s'atténuer. À partir de cet état de fait, il peut commencer la construction ou la reconstruction de son enveloppe identitaire.

→ Évaluation et accompagnement juridique

À l'arrivée du jeune, une présentation lui est donnée sur ses droits et devoirs, sur le fonctionnement judiciaire en Belgique, sur le déroulement de la procédure de reconnaissance du statut de victime de la traite des êtres humains et sur les diverses possibilités qui s'offrent à lui pour définir son choix.

Ensuite, des entretiens exploratoires sont réalisés de manière à vérifier si le jeune peut être considéré comme victime de la traite des êtres humains au regard de la loi du 10 août 2005¹⁹¹.

Pour ce faire, en accord avec le tuteur s'il s'agit d'un mineur étranger non accompagné et du centre d'accueil spécialisé (Sürya, PAG-ASA ou Payoke) :

- nous vérifions avec le jeune si ses déclarations sont complètes et sincères ;
- nous préparons les auditions avec lui, et nous lui expliquons les enjeux de ses déclarations ;
- nous désignons un avocat spécialisé en la matière ;
- nous l'assistons tout au long de la procédure afin de garder un contact régulier avec le Parquet ou l'Auditorat ainsi qu'avec la cellule de police chargée de l'enquête.

Si le mineur ne rentre pas dans les conditions pour bénéficier des titres de séjour relatifs à la traite des êtres humains (comme c'est souvent le cas), ou s'il ne souhaite pas en bénéficier nous tentons, en accord avec le tuteur et l'avocat, de l'orienter vers une autre procédure de régularisation adaptée à sa situation.

Lorsque le jeune désire rentrer dans son pays d'origine, nous organisons son retour avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Toutes les précautions sont prises par notre partenaire pour que le jeune puisse rentrer dans de bonnes conditions et en toute sécurité. En effet, pour les mineurs, l'OIM travaille avec l'organisme de la protection de l'enfance dans le pays d'origine.

→ La guidance socio-éducative

Elle permet d'aider le jeune à choisir son chemin et de l'accompagner adéquatement dans ses démarches. À cet effet, un projet éducatif individualisé est établi par l'équipe pluridisciplinaire. Le centre a une équipe importante d'éducateurs très hétéroclite et multiculturelle. Cela nous permet de travailler beaucoup plus de manière individuelle avec les jeunes mais aussi de pallier les difficultés langagières et culturelles. Le travail s'articule autour de 3 grands projets qui sont :

- Une classe en interne où les jeunes vont dès leur arrivée et qui se déroule tous les matins, cela afin qu'ils puissent apprendre le français en priorité. Un retour à une scolarité traditionnelle étant un objectif par la suite.
- Les activités de l'après-midi, qui ont pour objectifs de permettre aux jeunes de s'intégrer le plus rapidement et de la meilleure des manières à notre pays, son fonctionnement et ses particularités. Mais aussi de pouvoir partager leur culture au reste du groupe, leurs traditions, leur mode de vie.
- La mise en autonomie, en fonction de leur projet, nous pouvons accompagner les jeunes dans un processus de mise en autonomie via des logements en interne mais aussi des appartements externes à notre structure. Nous disposons de quatre studios intra muros qui permettent aux jeunes d'expérimenter l'autonomie. Pour ce faire, un contrat est établi entre le jeune et ses titulaires afin de déterminer des paliers à atteindre. Aux termes de cette expérience, le service peut continuer à suivre le jeune en extra muros.

¹⁹¹ Loi du 10 août 2005 modifiant les diverses dispositions en vue de renforcer la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains et contre les pratiques des marchands de sommeil, M.B. 2 septembre 2005.

→ L'intégration

Elle se caractérise par l'émergence et la valorisation des compétences du jeune, la dynamisation de la vie communautaire, la participation aux activités du réseau local et l'orientation vers un service partenaire après stabilisation du jeune.

L'intégration se réalise par le biais de trois types d'activités :

- les activités d'apprentissage ;
- les activités communautaires ;
- les activités extérieures.

4) *Difficultés rencontrées et outils mis en place pour y remédier*

L'équipe a acquis beaucoup d'expérience en 15 ans et les outils mis en place permettent de prendre en charge les jeunes de manière adaptée à leur parcours de vie et leurs difficultés.

La première est la **création d'un lien de confiance** avec le jeune lors de son arrivée, qui ne parle généralement pas français, il est donc compliqué de pouvoir lui expliquer les raisons de son arrivée au sein du centre. Une des solutions pour pallier à cette difficulté est l'utilisation rapide d'interprète mais aussi d'avoir au sein de l'équipe éducative des éducateurs de nationalités différentes ou parlant d'autres langues. L'intervention des interprètes lors des entretiens permet une meilleure compréhension de la langue maternelle des jeunes, ainsi qu'une meilleure perception de la culture d'origine.

Dans les outils utilisés, les éducateurs disposent aussi d'un fascicule expliquant le fonctionnement de l'institution traduit dans plusieurs langues.

Il y a également une réunion de jeunes tous les mercredis afin de régler les conflits, les incompréhensions, mais aussi en vue de créer une dynamique et un esprit de groupe.

De son côté, la psychologue place le ou la bénéficiaire en tant qu'expert de sa culture, de ses représentations et de ses valeurs, ce qui permet une meilleure compréhension des us et coutume, mais facilite aussi la mise en confiance de ces jeunes qui ont été préalablement trahis par leur entourage. Cette technique permet également d'aider la personne à trouver un compromis afin de s'intégrer au sein de notre société, tout en gardant ses propres représentations.

Une autre difficulté importante à gérer, au sein de l'institution, est la **différence culturelle** ainsi que **les parcours de vie très différents**. Pour cela, l'équipe éducative met en place des activités d'échanges culturels

et de sensibilisation aux vécus différents. Cela est mis en place via un média comme un documentaire, des ateliers « us et coutume », des activités culinaires. La présence d'éducateurs issus d'autres cultures est une force car cela permet un autre éclairage sur les réactions que peuvent avoir les jeunes.

Une des techniques utilisées par la psychologue du centre est l'hypnose conversationnelle (ou psychothérapie du traumatisme ré associative (PTR)) ; elle permet d'aborder avec plus de facilités les traumatismes rencontrés par les jeunes au cours de leur histoire. En effet, cette technique invite et enseigne au patient à parler, à décrire son état, à essayer certaines propositions qui ont pour but de lui faire corriger, maîtriser, reprendre du pouvoir sur ses émotions, ses sensations.

Au niveau juridique, les difficultés sont plus spécifiques et généralement indépendantes du travail réalisé par Esperanto.

Nous constatons au fil des années que très peu de jeunes bénéficient de la procédure relative aux victimes. Cela peut s'expliquer pour différentes raisons. Nous avons rencontré plusieurs situations où les mineurs, pour pouvoir accéder à ce statut, devaient dénoncer un membre de leur famille. Leur loyauté envers les leurs leur en empêchait. Les menaces récurrentes envers la famille restée au pays d'origine les dissuadent de déposer plainte à la police. Ils préfèrent alors ne prendre aucun risque et demander une régularisation sur base de la circulaire relative aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

Plusieurs mineurs ont été victimes d'exploitation dans un autre pays de l'Union européenne. Bien qu'ils aient été en passe de le devenir sur notre territoire, ils ne peuvent bénéficier de cette procédure.

Les victimes n'ont pas toujours assez d'informations, de preuves à apporter pour pouvoir entamer des poursuites. Certaines victimes gagnent plus que dans leur pays d'origine et n'ont pas conscience d'être exploitées. Les victimes de « loverboys » : pas de conscience d'avoir été manipulée. Les mineurs considérés comme délinquants ne sont pas toujours identifiés comme des victimes. Enfin, certains n'avaient pas besoin d'un statut pour résider légalement sur le territoire, d'autres ont préféré rentrer dans leur pays d'origine.

En conclusion, le travail en partenariat est la base du travail de la structure. En effet, divers intervenants, ayant chacun leur spécificité, gravitent autour du jeune afin d'analyser au mieux leur problématique. Le travail est dès lors individualisé et la prise en charge globale répond de manière plus spécifique aux besoins du jeune.